

Il me semble évident que le ministre s'est donné bien de la peine pour conclure un marché avec les chemins de fer. Il leur a offert un dédommagement en retour de certaines concessions. Ces dernières sont très minimes, mais aux termes de l'article à l'étude, nous nous engageons à accorder beaucoup aux chemins de fer. J'aimerais lire les propos du ministre à ce sujet pour montrer comment j'en suis venu à la conclusion qu'il a fait un marché avec les chemins de fer, surtout avec le Pacifique-Canadien. Voici ce qu'a dit le ministre à propos de l'immunité fiscale accordée au Pacifique-Canadien, comme on peut le voir à la page 11601 du hansard, vers le milieu de la deuxième colonne:

Nous lui avons indiqué qu'une immunité de ce genre, accordée à perpétuité, semble peu souhaitable au XX^e siècle. La société a dit que si on lui accordait la liberté d'action que le gouvernement devait proposer au Parlement et qui permettrait à la société d'augmenter les revenus du chemin de fer, elle renoncerait volontiers à son immunité.

J'aimerais souligner ici ce qui a été. La compagnie de chemin de fer a signalé en substance que si on lui accordait la liberté d'action que le gouvernement songeait, avait-il dit, à proposer au Parlement, le Pacifique-Canadien serait alors disposé à payer des taxes sur tous ses terrains des Prairies, y compris surtout un certain nombre de villes de l'Ouest canadien. Cela dissipe donc tout doute sur le fait que l'honorable représentant a pris des arrangements avec le Pacifique-Canadien en particulier, et qu'en qualité de ministre des Transports il y aurait inclus le National-Canadien.

Je veux lire ses paroles encore une fois pour qu'il soit évident que nous avons des éléments de preuve qu'un marché a été conclu et que l'article en cause en faisait partie. D'après cet article, nous pourrions perdre plus qu'il ne semble aujourd'hui, suivant les résultats de l'enquête et la mesure où l'opinion publique serait alertée. Le ministre a dit—cela vaut la peine d'être répété:

La société a dit que si on lui accordait l'autorité dont le gouvernement devait parler au Parlement et qui permettrait à la société d'augmenter les revenus des chemins de fer...

Cela permettrait aux sociétés de payer des impôts sur tous leurs biens, en particulier dans certaines des villes de l'Ouest. Ces impôts se chiffraient à 1 million de dollars par an environ pour chaque ville de l'Ouest.

Voici donc la preuve qu'il y a eu un arrangement ou un marché. Je préfère le mot «marché» qui, pour un habitant de l'Ouest, implique parfois une transaction un peu louche. Ce marché pourrait bien se révéler louche si les résultats de l'enquête démontrent que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau se solda par un déficit. Voilà en quoi ce marché

[M. Horner (Acadia).]

est louche et je ne l'aime pas. Je crois qu'il vaudrait mieux supprimer l'article en question.

L'hon. M. Pickersgill: Si le député a terminé ses remarques à ce sujet, me permettrait-il de dire un mot là-dessus?

M. Horner (Acadia): J'aimerais poursuivre mon exposé. Je veux que le bill sur les transports soit adopté le plus tôt possible. (*Exclamations*)

L'hon. M. Pickersgill: Je sais bien que le député ne veut pas travestir les faits. Je voudrais tout simplement signaler que la déclaration que j'ai faite et ce qu'il a cité se rapportait à des affirmations faites publiquement. Elle ne visait aucune déclaration qui aurait été faite privément à l'une quelconque des compagnies de chemin de fer, mais à la déclaration publique selon laquelle nous entendions présenter une mesure législative pour libérer les taux ferroviaires et donner libre cours à la concurrence. Elle ne se rapportait aucunement, ni de près ni de loin, aux taux du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Horner (Acadia): Libre au ministre de l'affirmer. Si je préfère appeler cela un marché louche, c'est parce que nous ne savons pas à quoi nous en tenir. Qu'on supprime l'article.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Le député et moi avons eu des rapports amicaux jusqu'ici et je sais qu'il ne tient pas à les détruire en doutant de mes paroles. J'espère que le député croit que la déclaration que je viens de faire au comité est vraie.

M. Horner (Acadia): Je ne mets pas la parole du ministre en doute. J'attire l'attention sur la disposition que renferme le projet de loi dont nous sommes saisis. Il importe peu qu'il ait songé à l'inclure dans le projet de loi. A mon avis, il n'y a pas songé, parce qu'il le dit lui-même. Mais cela fait maintenant partie du projet de loi, et cela nous déplaît. Nous n'aimons pas cet article parce qu'il est maintenant partie intégrante de l'entente conclue par le ministre, et il pourra nuire aux agriculteurs de l'Ouest à l'avenir, notamment si l'opinion publique vient à s'opposer aux tarifs qui ont été fixés il y a si longtemps.

● (3.30 p.m.)

Le paragraphe 1 du nouvel article dit, en partie:

...au niveau des tarifs mentionnés au paragraphe (2) et doit faire rapport au gouverneur en conseil sur ces revenus et frais et sur le montant des paiements nécessaires, selon l'avis de la Commission, à aider ces compagnies de chemin de fer à couvrir les frais d'exploitation...